Le charretier n'insista pas. Heureusement pour lui !

Bientôt un sixième personnage qui faisait le guet — Monier dit Simenhoff — rejoignait le groupe. Tout le monde monta dans l'auto. Bonnet, toujours avec calme prit le volant. Un autre tourna la manivelle, s'assit en lapin sur le marchepied et la voiture fila à toute allure vers Villeneuve-Saint-Georges !

Sur place restaient un mort — le chauffeur Mathillé qui avait succombé à ses blessures — et un grand blessé !

A 2 heures moins le quart la voiture arrivait en passage à niveau de Villeneuve. Il était fermé. Un train venait de passer. Des voitures s'entassaient devant la barrière... L'auto volée attendait trépidante.

Les personnes en station trouvèrent bien l'équipage étrange... Mais ils n'eurent pas le temps de réfléchir.

La barrière s'ouvrit... L'auto fila. La scène sanglante s'était déroulée à un kilomètre et demi de l'endroit où jadis d'autres brigands de grands chemins avaient assassiné le « Courrier de Lyon ».

Et la bande partait... vers une hécatombe nouvelle, qui allait avoir sa répercussion non plus seulement dans toute la France, mais dans le monde entier !

M. P.

Pour suivre :

LE SAC DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE A CHANTILLY

Légion d'Honneur

M. A. MUSY, EX-PROFESSEUR DANS LES LYCÉES DE NOTRE RÉGION NOMMÉ CHEVALIER

Dans la promotion de la Légion d'Honneur du Ministre de l'Instruction Publique, nous relevons avec plaisir le nom de M. Adolphe Musy, professeur honoraire du Lycée Henri Wallon, à Valenciennes, nommé Chevalier.

Le nouveau légionnaire est né à Abscon, le 31 Décembre 1860. Il fit ses études au Lycée de Douai et à la Faculté des lettres de Douai de 1869 à 1877. Licencié es-lettres en 1886 (lettres, langues vivantes) M. Musy obtient une bourse de voyage à Hanovre et à Berlin.

Il fut professeur au Collège d'Armentières de Janvier 1887 à Octobre 1889 et d'Octobre 1889 à Octobre 1891 au Lycée de Saint-Quentin ; il fut ensuite nommé au Lycée de Valenciennes où il prit sa retraite le 1er Octobre 1927. M. Musy est agrégé de l'Université depuis 1894.

M. Musy fut examinateur au baccalauréat (facultés des lettres, puis des sciences de Lille) presque sans interruption depuis 1903 jusqu'en 1927.

Officier d'Académie depuis 1900, M. Musy est interprète de réserve ; il est le président d'honneur de la Société des Officiers de complément de la région de Valenciennes ; il fit partie de la commission administrative spéciale chargée de l'élection municipale de Février 1927 et est membre de nombreuses sociétés de Valenciennes.

Le nouveau légionnaire jouit de l'estime générale de la population.

Nous lui adressons nos plus vives félicitations.

P. D.

M. J. GRESSIER, MUTUALISTE ORIGINAIRE DE ROUBAIX NOMMÉ CHEVALIER

Le Ministre du Travail vient de décerner au titre de mutualiste, à M. Jules Gressier, originaire de Roubaix, la croix de la Légion d'Honneur. Modeste employé, M. Gressier, consacre tous ses loisirs à la Mutualité ; depuis plus de vingt-cinq ans, il déploya un dévouement inlassable à cette noble cause dans de nombreuses organisations.

Né à Roubaix, en 1871, il fonda avec quelques collègues l'important syndicat des Employés et jusqu'à la mobilisation y occupa le poste de secrétaire général. Sitôt démobilisé, il créa dans la nouvelle et importante usine à Paris où l'après guerre l'amena, une société qui prit sous son autorité en la matière une grande importance ; il la dirige depuis quelques années. Ses collègues de la Seine, le placèrent à la tête de la Société Nationale de la Caisse des Veuves et Orphelins, et le désignèrent pour remplir les fonctions de secrétaire-général de la Fédération Départementale des Sociétés de Secours Mutuels.

Ajoutons que M. Gressier est titulaire de la Médaille d'Or de la Mutualité.

Nous lui adressons nos plus vives félicitations.

M. Lannoy, carillonneur de St-Amand nommé officier d'académie

Dans la liste des Promotions de Janvier des Officiers d'Académie, nous relevons le nom de M. René Lannoy, carillonneur de la Ville de Saint-Amand-les-Eaux.

Cette distinction est particulièrement méritée M. René Lannoy est un excellent artiste un musicien de talent et de plus c'est un de nos concitoyens des plus aimés, des plus appréciés et des plus estimés de sa ville.

Le « Réveil du Nord » en plusieurs occasions déjà, a rendu à cet artiste carillonneur l'hommage qui lui était dû et aujourd'hui même, il est heureux de se joindre à la Municipalité et à la population amandinoise tout entière pour adresser ses chaleureuses et cordiales félicitations à M. René Lannoy.

Mutualistes récompensés

Nous sommes heureux de relever à l' « Officiel » les récompenses suivantes qui viennent d'être attribuées à quelques bons mutualistes, faisant partie des services de la Préfecture du Nord.

MM. Delion Victor, brigadier des garçons de bureaux, administrateur de la Société de Secours Mutuels des Employés de Préfecture du Nord. Médaille de bronze de la Mutualité.

Gauffart Eugène, de Lambersart, président de la même Société, Médaille d'argent de la Prévoyance Sociale.

Gossel Paul, chef des Services administratifs du Comité Départemental des Mutilés, Médaille d'argent de la Prévoyance Sociale.

Le double assassinat du Marais de l'Epaix à Valenciennes

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Enfin, la police a pu recueillir encore un intéressant témoignage. C'est celui de Jacques Vandenbrande, ouvrier menuisier.

Le 7 janvier, vers 6 h. 30, alors qu'il se rendait à Valenciennes, en suivant la rive droite de l'Escaut, il vit trois Algériens dans les marais de l'Epaix, lesquels se dirigeaient vers Saint-Saulve.

Ces trois Arabes sont vraisemblablement ceux qui assaillirent Debièvre et le jeune Poix.

Ils sont activement recherchés.

D'autre part, nous écrivions hier qu'au cours de l'autopsie du jeune Poix, M. le docteur de Lauwereyns, médecin-légiste, avait constaté de nombreuses traces de coups au menton de la jeune victime.

Ces coups ont été portés par un individu chaussé de « sandales » ; or, l'on sait que beaucoup d'Algériens portent des « sandales ».

D'autre part, la casquette trouvée à quelques mètres de Debièvre, lui appartenait bien ; sa femme l'a reconnue.

Une confrontation au Commissariat central

Dans la soirée de jeudi, Dettko et Dubois sont venus au commissariat central de police et ont été confrontés avec les Algériens arrêtés. Ces individus logeaient dans le baraquement, près de la cantine Dupont, au dépôt des machines de la Cie du Chemin de fer du Nord.

Ils n'ont été reconnus ni par Dettko ni par Dubois, et ont été remis en liberté.

Néanmoins, la police continue à rechercher les trois hommes qui, le 6 janvier, dans la soirée, apostrophèrent Dettko et Dubois.

Mais les recherches sont délicates et les nombreux étrangers interrogés au cours de la journée de jeudi ont fournit des alibis qui, vérifiés, furent reconnus exacts. Les agents enquêteurs ne désespèrent pas cependant de retrouver les coupables.

Attendons la suite de l'enquête. P. C.

Les funérailles des victimes

Les corps des deux victimes ont été transportés jeudi, à Saint-Saulve. D'un commun accord, les familles Debièvre et Poix ont décidé que les funérailles auraient lieu aujourd'hui, à 15 heures.

La revision des listes électorales

Nous rappelons que les RÉCLAMATIONS A FIN D'INSCRIPTION OU DE RADIATION sur les listes électorales seront reçues jusqu'au 4 Février dans les mairies :

1° Tous les jours, même les dimanches, de 10 heures à 18 heures ;

2° En outre, tous les lundis jusqu'à 22 heures ;

3° Et le dernier jour, 4 février, jusqu'à 24 heures.

Passé le 4 février, aucune réclamation ne pourra être admise.

Les pièces à produire à l'appui des demandes d'inscription sont les suivantes :

Livret militaire, ou carte d'identité, ou livret de famille, ou bulletin de naissance et, suivant les cas, justification soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi et attestés au moyen d'un certificat légalisé par le commissaire de police du quartier.

Mort de M. A. Vanderschooten candidat aux Elections législatives prochaines

On annonce la mort subite, à Nieppe, de M. Augustin VANDERSCHOOTEN, conseiller municipal de Nieppe depuis 24 ans et conseiller prud'homme de Bailleul depuis 26 ans.

M. Vanderschooten, qui avait fondé la section socialiste de Nieppe, était secrétaire de ce groupement politique depuis 31 ans.

Connu comme premier militant socialiste de l'arrondissement d'Hazebrouck, il avait été fréquemment choisi comme candidat aux élections cantonales de Bailleul Nord-Est et aux élections législatives pour la 2e circonscription d'Hazebrouck.

En novembre dernier encore, le Congrès des sections socialistes de l'arrondissement d'Hazebrouck l'avait de nouveau désigné comme candidat aux élections législatives prochaines pour la 2e circonscription d'Hazebrouck.

Les funérailles de M. A. Vanderschooten auront lieu après-demain dimanche, 22 janvier, à 15 heures, au Pont-de-Nieppe.

Le général Groener ministre de la Reichswehr

Le Président d'Empire a accepté la démission de M. Gessler et a nommé ministre de la Reichswehr le général Groener.

Au Sénat

Hier après-midi, le Sénat a adopté divers projets, notamment celui du docteur Chauvepas, tendant à la répression des fraudes sur les sirops et liqueurs de cassis.

La Haute Assemblée s'est ensuite ajournée, au jeudi 26 janvier, à 15 h. 30.

LE KÉPI AU LIEU DU CALOT

Pendant la guerre, le bonnet de police, le « calot » remplaçait le casque pour le militaire au repos ou en permission. Le stock énorme de ces bonnets et des tissus pour les confectionner que possédait l'Intendance ont fait du « calot » depuis dix ans, la coiffure habituelle du soldat. Cette réserve étant épuisée, on va revenir au képi. Une instruction du ministre de la Guerre fixera, dans peu de jours, le nouveau modèle de ce képi.

L'épilogue du drame de Raismes aux Assises du Nord

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Alphonse Vandewalle décédait en effet le surlendemain à deux heures, à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes où il avait été transporté ; le projectile ayant lésé le foie, perforé le gros intestin et fait éclater le rein avait déterminé une grave et abondante hémorragie.

Bonte s'est constitué prisonnier le 21 septembre à la gendarmerie de Valenciennes.

A l'instruction

Au cours de l'information certains témoins entendus ont avancé que Vandewalle pouvait n'avoir pas été l'agresseur de Mme Bonte. A cet égard les dépositions formelles de plusieurs personnes connaissant parfaitement Vandewalle ou qui le reconnurent pour être l'homme qui accompagnait Mme Bonte sur le trajet de l'auberge du « Cheval Blanc » à la gare, ne permettent pas de penser que Vandewalle fut une innocente victime expiant le forfait d'un inconnu. Le médecin légiste examinant le 22 septembre la dame Bonte releva sur elle des traces de violences.

Telle est la relation officielle que nous fournit du drame, l'acte d'accusation, qui termine par ces considérations à l'égard de l'accusé :

Bonte soutient qu'il n'a pas voulu tuer Vandewalle mais seulement le punir. On ne peut cependant admettre qu'il ignorait ou ne pouvait prévoir les conséquences mortelles du coup de feu qu'il était résolu à tirer contre Vandewalle d'autant que plusieurs heures s'écoulèrent entre l'instant où il fit à Roubaix l'achat de l'arme et le moment où à Raismes vers le soir il en fit usage.

Ce laps de temps prolongé, les démarches faites pour rencontrer Vandewalle sur qui il fait feu à courte distance indiquent que Bonte a voulu et prémédité le meurtre qu'il a commis.

L'interrogatoire

M. Dorigny examine d'abord les antécédents de l'accusé. Ils sont tous à son éloge.

Jean Bonte est un parfait honnête homme, travailleur consciencieux, époux irréprochable et excellent père.

Les renseignements concernant Mme Bonte ne sont pas moindres. C'est une honnête femme à tous les sens du mot.

Les époux formaient le ménage le plus uni, et qui, sans l'état de santé délicat de la femme, devaient être exceptionnellement heureux.

Et si n'est point, à leur sujet, une seule note discordante. Tout le monde rend hommage à ce ménage exemplaire.

Nous arrivons au prélude du drame.

Jean Bonte qui a refoulé ses larmes en fait un émouvant récit.

Sa femme, malade depuis longtemps, avait, après consultation de plusieurs médecins, pensé que Frasez, cet ouvrier peintre promu au rang de rhumatologue, pouvait peut-être guérir son mal.

— J'étais moins confiante qu'elle dans le pouvoir de cet homme, déclare l'accusé. Mais je n'aurais voulu pour rien au monde décourager ma femme. Et je songeais que si l'intervention de Frasez ne pouvait lui faire du bien, elle ne pouvait, non plus, lui faire du mal. Je la laissai donc persister dans son idée.

C'est alors qu'elle s'en fut, le 17 septembre, à Raismes profitant d'un voyage à Wattrelos d'où elle devait ramener notre enfant.

Mon idée fixe était de me venger

Et Jean Bonte poursuit :

— Le 19 je reçois un télégramme ainsi conçu : « affaire urgente, viens de suite ».

Mon beau-frère me l'avait envoyé.

Affolé à la pensée que ma femme pouvait être plus mal je pris le premier train. J'arrivai pour la voir dans un état lamentable, elle se traînait à peine.

— « Allons, lui dis-je, rentrons chez nous, à Boulogne, cela vaut mieux, je te soignerai là-bas ».

Elle y consentit. Mais pourtant une chose me trucassait. Il me semblait que ma femme ne me disait pas tout ce que j'aurais du savoir.

Je le questionnai. Et enfin j'appris l'abominable attentat dont elle avait été victime.

Quelques moments encore elle me cacha le nom de l'odieux personnage. Puis elle me le nomma : le secrétaire du guérisseur Frasez.

Jean Bonte, à cette évocation douloureuse, sanglote.

Il reprend :

— Alors, j'ai souffert, mais souffert tout ce qu'un homme peut souffrir. Et je n'ai plus eu en tête qu'une seule idée, une idée fixe, implacable, irrésistible, une idée de vengeance.

Et très brièvement l'accusé retrace l'achat du revolver, le voyage interminable jusqu'à Raismes, le drame enfin, presque inconscient de sa part, puis le départ pour Valenciennes après la remise du revolver à l'un des gardes de la commune et enfin le lendemain son arrivée à la gendarmerie de Valenciennes où il se constitue prisonnier.

— Mais, demande le Président, des personnes présentes n'ont-elles pas dit que vous vous vous êtiez trompé, que vous avez tiré sur un innocent.

— Oui elles ont dit que j'avais tiré sur Olivier.

Et ma femme a répondu :

— L'homme qui a été atteint est le secrétaire de Frasez, c'est lui qui m'a violée.

Et Jean Bonte accablé pleure à nouveau.

Le récit de Mme Bonte

Une vingtaine de témoins sont cités. Parmi eux on pensait voir le peintre guérisseur Frasez, mais il n'est pas là. Son témoignage, d'ailleurs, n'aurait été, quant au drame, d'aucun intérêt.

Mais voici Mme Bonte. Toute menue dans son vêement de velours noir, la pauvre femme est pâle d'émotion et si impressionnée que le Président l'invite à s'asseoir.

D'une voix faible qu'elle s'efforce d'assurer, Mme Bonte évoque sa visite chez le sieur Frasez où elle fut introduite par le secrétaire Vandewalle.

Le « guérisseur » après quelques applications des mains sur le visage lui dit : « Vous êtes guérie ». Hélas ! l'affirmation de Frasez dépassait de beaucoup son pouvoir.

Mme Bonte avait fait une visite absolument inutile.

Mais ceci est une autre histoire. Et l'intolérable en vient à l'attentat dont elle fut la victime. Elle dit l'insistance de Vandewalle à vouloir la suivre, malgré le refus qu'elle opposait. Elle conte l'agression goudoine de la brute déchaînée qui, véritable athlète, eut tôt fait de réduire à néant par la violence la résistance désespérée de sa malheureuse victime.

Et elle rappelle ces paroles de l'individu ignoble après l'attentat : « Tu ne le diras à personne où je te tue ? »

Ensuite c'est la scène douloureuse des aveux à son mari, puis l'idée de vengeance conçue entre eux contre l'abominable secrétaire de Frasez, enfin, le drame dont courageusement elle revendique la responsabilité.

— Quand vous vous êtes trouvé en présence de Vandewalle, qu'a-t-il dit.

— Rien. Il est devenu pâle en me reconnaissant et tandis que je le traitais de voyou et de salaud.

— Il ne s'est pas défendu d'être l'auteur de l'agression.

— Non. D'ailleurs, je l'avais formellement reconnu.

— Des témoins ont déclaré que vous vous êtes trompée.

— Non, je ne me suis pas trompée. Je ne me souviens plus du nom. On m'a dit « c'est Dumoulin ». J'ai répondu, après le drame : « Ce n'est pas ce nom là, mais c'est bien le salaud ».

— Vous êtes sûre que c'était bien lui.

— Oh ! Je le jure. J'ai fait une erreur de nom mais pas de personne.

Mme Bonte a terminé sa déposition et va, les yeux pleins de larmes, s'asseoir au bout d'une banquette vide.

Les autres témoins, rapidement défilent. Il n'en est pas un qui vienne accabler Bonte. Par contre, quatre d'entre eux, affirment avoir vu et reconnu Vandewalle dans les instants immédiats qui suivirent l'attentat. Et leurs témoignages attestent la culpabilité du secrétaire du guérisseur.

Acquitté

Ce n'est point là une très belle affaire pour le ministère public. M. l'avocat général Dupuich le sait fort bien. Aussi son réquisitoire est-il d'une extrême modération. Il demande une peine de prison, car nul n'a le droit de faire justice soi-même.

Me Dirigent, lui, pouvait-il avoir de meilleure cause à défendre ? Il plaide l'acquittement.

Et les jurés, après une très rapide délibération — leur conviction était faite depuis longtemps — rapportent un verdict négatif. Jean BONTE EST DONC ACQUITTÉ, à la satisfaction sympathique du public qui s'était engouffré dans la salle, au seuil du réquisitoire.

Robert MIN

Seize inculpations, dans la colossale escroquerie de Boulogne-sur-Mer !

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Comment il opérait

Nous avons précédemment esquissé la façon d'opérer de l'individu personnage. Un commerçant était-il gêné, les banques ne toléraient-elles qu'un découvert fixé à telle somme ? Rivaud de réputation solide, n'hésitant pas à inventé des histoires fantastiques d'héritage ou de gains de gros lots, arrivait. Il comblait le découvert de plusieurs manières, mais le plus généralement ainsi : il encaissait des chèques lui-même. Le produit était porté au crédit des comptes-courants des commerçants, lesquels étaient ainsi toujours en règle, ou bien il encaissait les chèques, donnait l'argent aux personnes qui allaient elles-mêmes les porter à la banque, faisant ainsi régulièrement créditer leurs comptes. Il convient toutefois d'ajouter, et ceci est important, que Rivaud n'a jamais falsifié ni établi de chèque. L'inculpation de faux en écritures ne semble donc pas devoir être retenue, même en ce qui concerne le « système » de la machine à calculer dont nous avons parlé mercredi.

Devant une telle manière d'opérer, on pourrait objecter : Mais quel contrôle existait donc à la banque ? La réponse est bien simple. On avait confiance en Rivaud. Il était chef de Portefeuille et à l'occasion contrôleur pour lui, il l'était toujours.

Des petits cadeaux

Et nous demandera-t-on, Rivaud avait intérêt à prêter de l'argent, il touchait des pots de vin, il touchait des intérêts ? Ni les uns, ni les autres.

Rivaud s'aurait reçu, pour sa complaisance, en tout et pour tout, qu'un piano et une berne. Afin de ne pas faire mentir le proverbe : Jamais deux sans trois, il devait recevoir prochainement un troisième cadeau, mais le magnifique billard et les queues de luxe qui le constituaient sont restés dans le magasin du marchand.

L'audition de Rivaud dura jusqu'à 6 h. 15. Elle avait été d'importance. L'actif M. Mommessin n'avait pas aussitôt terminé que nous étions devant lui.

L'intéressant était de savoir quelle suite allait surgir des aveux de Rivaud.

M. Mommessin avant d'entendre les commerçans va demander à la Banque Barclay's de lui communiquer certains comptes. En cas de refus, il ferait ce qu'il lui est légalement permis : il nommerait un expert. Puis le juge convoquera les personnes citées par Rivaud comme ayant bénéficié de sa complaisance. Bon gré, mal gré, elles devront répondre aux questions discrètes de M. Mommessin. Il est presque certain qu'aucun des 16 notables n'échappera à l'inculpation et que ceux qui tarderont à répondre à la convocation du juge seront rapidement arrêtés.

Voilà où en est actuellement l'affaire. — P. M.

Le cadavre d'une femme coupé en morceaux découvert à Saint-Denis

Hier, à 8 h. 30, une chiffonnière, Mme Berthe Poquin, a découvert, près d'un mur du cimetière Saint-Denis, le corps d'une femme coupée en morceaux. La tête, les jambes et les bras étaient séparés du tronc.

La chiffonnière prévint aussitôt le commissaire de police qui, aidé de plusieurs inspecteurs, a pu identifier ces débris humains. Grâce à des cartes postales, à des lettres, on a établi qu'il s'agissait d'une nommée Gabrielle Leguerrec, dite Gaby, âgée de 26 ans, fille soumise.

On croit que le meurtre est assez récent et remonterait tout au plus à quarante-huit heures. La mort aurait été produite par strangulation.

On recherche l'amant de cœur de la victime, un individu brutal, qui, depuis longtemps, menaçait son amie.

« Je vais faire un sale coup. Tu m'entendras dire, après : « macache », pour m'avoir. J'en aurai « plusieurs » avant de me « buter » moi-même ».

Aussi, en cas d'arrestation, des précautions exceptionnelles seront-elles prises.

Le 2me contingent de la classe 1928 fera un an de service

AINSI EN A DÉCIDÉ LA CHAMBRE QUI A VOTÉ HIER L'ENSEMBLE DU PROJET SUR LE RECRUTEMENT PAR 410 VOIX.

La Chambre continue jeudi matin la discussion du projet de loi relatif au recrutement de l'armée.

L'article 50 (bataillons d'infanterie légère et réserve) est adopté, ainsi que l'article 51.

Les officiers de réserve peuvent accomplir un tour demandé, une période de 15 jours avec solde, les années où ils ne sont pas convoqués.

LE TEMPS DE SERVICE DES PÈRES DE FAMILLE

A l'article 58, M. Landry fait adopter un amendement augmentant les avantages accordés aux pères de famille qui appartiennent aux réserves.

Tout homme des réserves père de deux enfants vivants est classé dès la naissance de son deuxième enfant, dans la classe de mobilisation plus âgée de quatre ans que la classe d'incorporation. Tout homme des réserves père de trois enfants vivants est classé, dès la naissance de son troisième enfant dans la plus jeune classe de la deuxième réserve à partir du moment où la classe de mobilisation plus âgée de six ans que sa propre classe d'incorporation passe dans la deuxième réserve, il en suit le sort. Les pères de quatre à cinq enfants vivants sont classés, dès la naissance de leur quatrième enfant dans la classe la plus âgée de la deuxième réserve. Les bénéficiaires des dispositions des trois catégories qui précèdent ne tendent dans la dernière classe de la deuxième réserve, le moment où leur classe d'incorporation est libérée de toute obligation militaire.

Les pères de six enfants vivants et d'un nombre plus élevé d'enfants sont libérés de toute obligation militaire dès la naissance de leur sixième enfant.

On adopte ensuite sans grand débat, jusqu'à l'article 96 et la suite de la discussion est renvoyée à l'après-midi.

L'ARTICLE 102

A 15 heures, la Chambre adopte l'article 98 relatif aux Français résidant dans une colonie autre que l'Algérie, la Tunisie, le Maroc ; l'article 99 (recrutement des étrangers et des indigènes), l'article 100 (incorporation dans sections spéciales) et l'article 101 (troupes coloniales).

Le Président donne lecture du nouveau texte de l'article 102 que nous avons publié. Rappelons que cet article énumère les conditions préalables et indispensables à la réduction du service militaire actif, notamment recrutement d'un supplément militaire de carrière susceptible de porter de 72.000 à 100.000 l'effectif total de ces militaires, recrutement de 15.000 agents militaires et recrutement d'un supplément d'employés civils allant jusqu'à 30.000 pour la métropole.

M. Renaudel demande la suppression de cet article.

Une demande de suppression de cet article, présentée par M. Renaudel, est repoussée et l'article 102 adopté.

LE SERVICE D'UN AN EN NOVEMBRE 1930

On passe à l'article 103 relatif aux mesures qui devront être prises en vue d'assurer pour le 1er novembre 1930 la réalisation des conditions énoncées à l'article 102, en même temps que l'application à la même date de l'article 2 fixant à un an la durée du service actif à la classe ou fraction de classe incorporée en novembre 1929. Si, malgré les mesures prises, la réalisation des conditions énoncées à l'article 102 n'avait pu être achevée à la date du 1er novembre 1930, le service d'un an conformément au dernier paragraphe de l'article 102 entrerait en vigueur immédiatement après leur accomplissement.

M. Renaudel soutient un amendement tendant à remplacer dans le texte du dernier paragraphe de l'article 103, la date du 1er janvier 1930 par celle du 1er mai 1930, conformément à la décision primitive de la Commission. Cet amendement, contre lequel M. Painlevé pose la question de confiance, est repoussé par 330 voix contre 188.

Après des interventions du colonel Fabry et de M. Paul Boncour, l'article 103 est voté.

L'ARTICLE 104

L'article 104 précise notamment que les dispositions de l'article 2 relatives à la disponibilité seront appliquées pour la première fois à la fraction de classe dont la libération du service actif suivra immédiatement la promulgation de la loi.

Des décrets détermineront les modalités du passage au service d'un an et l'incorporation à 21 ans ; de même les obligations des jeunes gens incorporés après leur classe d'âge par suite d'ajournement.

Les hommes des classes 1919 et antérieures seront dispensés des deux premières périodes d'exercice.

UN AMENDEMENT INTÉRESSANT POUR LES HOMMES DES CLASSES 1919 ET ANTÉRIEURES

M. Escoulent propose un amendement ainsi conçu : **Les hommes des classes 1919 et antérieures ayant accompli au moins 8 mois de service aux armées pendant la guerre sont dispensés de toute période d'exercices.**

Cet amendement est voté à mains levées.

L'article 104 et dernier est ensuite adopté.

POUR LES PERMISSIONNAIRES

On revient aux articles réservés. Sur l'article 45 (permissions) un amendement de M. Rognon accordant la gratuité du transport aller et retour pour les permissionnaires dans un rayon de 100 kilomètres est voté

MISE AU POINT AU SUJET DES CONDITIONS PRÉALABLES

Après une déclaration du général Girod qui espère que la Chambre votera le projet à une grosse majorité, M. Maginot se félicite que l'assemblée ait voté l'article 102 qu'il interprète de façon telle qu'il provoque une protestation de M. Sensaz :

« La Commission de l'armée, précise ce dernier, a signifié sa volonté que le service d'un an soit appliqué en même temps que les conditions indispensables ».

M. POINCARÉ. — Aucune équivoque n'est possible. Il appartient à la Chambre et au Gouvernement de faire l'impossible pour que les conditions préalables soient remplies. Toutes les apparences sont pour qu'elles soient remplies le 1er novembre 1930. Si, en dépit des efforts du Parlement et du Gouvernement, elles n'étaient pas achevées, le service d'un an serait reculé de quelques mois, jusqu'à ce que les conditions préalables soient remplies (applaudissements sur de nombreux bancs).

LE VOTE DU PROJET

M. Cornevin explique ensuite pourquoi son groupe votera contre l'ensemble.

M. Renaudel dit que ses amis s'abstiendront pour conserver une hypothèque.

L'ensemble du projet sur le recrutement est adopté par 410 voix contre 22.

— On fixe ensuite la date de quelques interpellations.

Répondant à M. Benassy au sujet de la crise grave des pommes de terre, M. Queuille répond qu'il y en a 50 millions de quintaux de plus que l'an dernier. « Le Parlement, ajoute le ministre, a autorisé la libre sortie des pommes de terre et le gouvernement se propose un relèvement des droits qui protègent les producteurs de pommes de terre ». L'incident est clos.

Répondant encore à une question de M. A. Duval, M. Queuille déclare qu'il n'a jamais eu l'intention de frapper d'un droit de 15 % « ad valorem » tous les engrais qui entrent en France. Enfin la séance est levée. Cet après-midi, discussion des interpellations sur les incidents du 23 août.

En souvenir de Degeyter auteur de "l'Internationale"

A l'occasion de l'anniversaire de la mort de l'ouvrier lillois qui, composa « L'Internationale » le Parti Socialiste organise, le 12 février, dans l'après-midi, une fête à l'Hippodrome de Lille.

Au cours de la cérémonie, les fanfares « l'Avenir » et « l'Union » se feront entendre.

Le Cercle choral mixte « Le Prolétaire » de Molenbeek-Bruxelles, sous la baguette de M. H.-J. Weyts, chantera des chœurs des grands maîtres.

M. Emile Vandervelde, ancien ministre, membre de la Chambre des Représentants de la Belgique, prononcerait un grand discours politique.

Rosettes et palmes

Sont nommés Officiers de l'Instruction Publique. — MM. Bécuwe Camille, délégué cantonal à Bollezeele ; Bossut Florent, directeur Société Chorale à Saillaumines ; Bouffard Germain, professeur de musique, Calais ; Boutay Xavier, chef d'orchestre, Calais ; Bourgois Emile, à Roubaix ; Byls Louis à Lille ; Cacheux François à Lille ; Chapron Edouard, à Cambrai ; Carlier à Hesdin ; Mme Claisse, née Foigne Sophie, à Arras ; Colette Ferdinand, président de Société préparation militaire, à Lens ; Dangréau Jules, directeur société musicale à Aniche ; David Maurice, trésorier général, Fédération Amicales laïques, Lille ; Delives Henri professeur et compositeur musique, à Saint-André ; Delamotte Emile, à Arras ; Delattre Edmond, président Société éducation physique, à Lille ; Delcourt Désiré, professeur de musique à Avion ; Delsaux Paul, ingénieur à Lille ; Demarchelier président fondateur amicales laïques à Hellemmes ; Dervaux Paul, Roubaix ; Desenclos Arthur professeur de musique à Saint-Valéry-sur-Somme ; Delrez Lucien, membre de la commission historique du département du Nord, à Lille ; Dewailly Casimir, membre du Conseil d'Administration Lycée garçons, à Amiens ; Boitin Octave professeur de chant aux écoles communales d'Amiens ; le docteur Duvivier Léon, médecin du Collège de Saint-Omer ; Féradelle Clotaire, secrétaire société musicale, Lille ; Flament Ernest, délégué cantonal, à Aire ; Fremaux Paul, publiciste, à Lille ; Frimat Albert, professeur de musique à Lille ; Gaspard Gustave, directeur Société musicale, Lille ; Genelot Paul, délégué cantonal Saint-Omer ; Godefroy Joseph, à Avesnes-sur-Helpe ; Hanicotte Auguste, président société musicale, à Vendin-le-Vieil ; Mme Oger Gradel, née Dehove Eugénie, secrétaire adjointe Fédération Colonies de vacance du Nord et de l'Est, à Denain ; M. Joly Emile, à Anzin ; Lamarre Victor, à Amiens ; Samère Charles, président Société éducation physique à Roubaix ; Lamédière Abel, à Gravelines ; Lecapitaine Jules, délégué cantonal, à Roubaix ; Lejeune Louis, président délégation cantonale du canton de Roye à Hattencourt ; Mlle Lemperseur Marie-Louise professeur de musique, Lille ; Lermusiau Marcel, vice-président Fédération Amicales laïques à Denain ; le docteur Leroux Maurice, président Association Amicale anciens professeur du Lycée Faidherbe à Lille ; Lesnes Vincent vice-président Société chorale au Quesnoy ; Mauduit Florimond, président délégation cantonale Ganaches (Somme) ; Mlle Maillard Delphine, professeur de musique à Lille ; MM. Meniot Paul à Sainte-Catherine-les-Arras ; Pennel Edmond à Douai ; Paul Edmond, à Mazingarbe ; Ranquet Georges, ingénieur, à Avion ; Ray Auguste, professeur de musique à Marcq-en-Barœul ; Richard Arthur, vice-président Association Amicale Anciens Elèves école annexe à l'école normale de Douai ; Rumetz Paul, trésorier bibliothèque populaire du Faubourg Saint-Pierre à Amiens ; Rouvière Ulysse, vice-président fondateur Société enseignement professionnel à Jeumont ; Scalabre Eugène à Amien ; Sellier Georges, président Union Amicales laïques du Nord, à Croix ; Sénéchal Charles, vice-président Mutualité scolaire canton d'Etaples, délégué à Etaples ; Sorez Eugène, à Lille ; Sorriaux Alexandre, délégué cantonal à Douchy ; Tricart Léon, à Arras ; Vaules Léon, membre du Comité de l'Amicale de anciens élèves de l'école laïque de la rue Fernaux, à Roubaix ; Mme Warluzel-Bouvart Hélène, professeur de chant à Boulogne-sur-Mer ; MM. Turpin Charles, peintre-verrier, à Lille ; Ulmet Louis, président société musicale à Faumont ; Viste Georges, secrétaire général Fédération des Amicales laïques, Lille ; Voisselle Alfred, à Douilens ; Vorsselmans Albert, président Société d'éducation physique, à Amiens.

Sont nommés Officiers d'Académie. — MM. Alexandre Marie président Association anciens élèves du Collège de Cassel ; Ameaume Georges, à Dunkerque ; le docteur Anet Pierre, médecin à Valenciennes ; Anselin Charles, à Thiennes ; Mme Aubry, née Mangeot Irma, professeur de musique à Valenciennes ; MM. Baillet Célestin, président Société musicale à Roeux ; Baillon Charles, président Société musicale à Trith-Saint-Léger ; Bardoux Cyriaque, à Douai ; Baroux Victor, à Anzin-les-Mines ; Bartier Léonce, à Auberchicourt ; Baudin, ingénieur céramiste, à Orchies ; Beuvens Georges, directeur Société chorale à Roubaix ; Beauwereaerts Emile, chirurgien-dentiste, Lycée Faidherbe à Lille ; Beauchamp Fernand, à Lille ; Mlle Beauchereul Blannette, professeur de chant à Malo-les-Bains ; Beck Georges, fondateur Association anciens élèves collège Dunkerque ; Bécu Georges, membre fondateur Association Amicale des anciens élèves école primaire supérieure à Haubourdin ; Décuwe Alphonse délégué cantonal à Herzeele ;

(A suivre)

FEUILLETON DU 20 JANVIER 1928. — N° 19

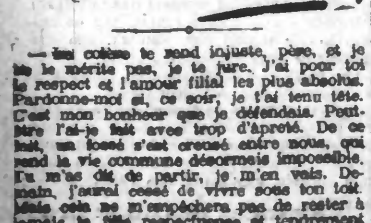

— Ma colère te rend injuste, père, et je ne le mérite pas, je te jure. J'ai pour toi le respect et l'amour filial les plus absolus. Pardonne-moi si, ce soir, je t'ai tenu tête. C'est mon bonheur que je défendais. Peut-être l'ai-je fait avec trop d'âpreté. De ce fait, un fossé s'est creusé entre nous, qui rend la vie commune désormais impossible. Tu m'as dit de partir, je m'en vais. Demain, j'aurai cessé de vivre sous ton toit. Mais cela ne m'empêchera pas de rester à jamais ta fille respectueuse et tendrement attachée.

La porte retombe lourdement sur Maryse, laissant les deux époux en tête-à-tête.

— Ah ! mon pauvre chéri, s'apitoya Hélène, quelle froideur, quelle ingratitude ! tu avais raison, elle n'a pas de cœur ou elle est folle pour agir ainsi !

— Hélas ! soupira Delval en séchant à la flamme de l'âtre les larmes qui sourdaient sur ses joues.

Derrière lui, sans qu'il pût le voir, Hélène souriait, triomphante.

Enfin, sa belle-fille était partie ! C'était ce qu'elle souhaitait depuis si longtemps, et un contentement absolu empliessait la jeune femme.

Pendant ce temps, Maryse s'était tout de suite rendue à la fabrique.

Elle voulait, sans retard, mettre Charles au courant de la situation.

Mais lorsqu'elle se trouva en face du jeune homme, son émotion était si grande, sa peine intime si profonde que, sans pouvoir articuler un mot, elle se laissa tomber dans ses bras en sanglotant éperdument.

Charles n'avait pas besoin d'explication pour comprendre.

Caressant doucement la tête bouclée qui reposait sur sa poitrine, il murmurait de tendre paroles de consolation.

Enfin, la jeune fille, calmant un peu l'explosion de sa douleur, tenta d'exposer la situation :

— Il n'a rien voulu comprendre... ses préjugés le hérissaient contre moi... Il m'a chassée... avec des paroles cruelles. Cet obstacle n'effacera pas le souvenir de ces minutes pénibles, reprenait Charles. Je vais travailler pour nous, avec plus de cœur que jamais, et vous verrez, vous verrez, mon aimée, comme nous serons heureux !

En attendant, il fallait vivre.

Charles ne pouvait pas demeurer plus longtemps à la fabrique. Cela, il ne le voulait à aucun prix.

Pour s'épargner l'affront de recevoir son congé de M. Delval, ce qui était imminent, il rédigea tout de suite une lettre de démission, afin qu'elle fût remise sans retard à son patron.

Il n'était d'ailleurs pas en peine de trouver une autre situation.

Des offres lui avaient été faites, qu'il avait refusées, afin de demeurer rue du Docteur-Paquelin, pour ne pas s'éloigner de Maryse.

Maintenant, l'occasion était propice de tenter sa chance d'un autre côté.

Ambitieux par amour, pressé d'améliorer sa situation afin